

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES
Séance du 20 mars 2008**

L'an deux mil huit et le vingt mars à 20h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire.

PRÉSENTS : Alain DUTHOIT, Jean BEAREE, Serge WATTEEUW, Philippe ALLAERT, Sandra AUDRAN, Jean-Pierre DELEFORGE, Annie DHELIN, Christelle DESCAMPS, Marie FOUTRY, Alain HAVERBEQUE, Thierry HERMAN, Laurence LEFEBVRE, Jean-Marie PETIT, Franck SARRE ;

POUVOIR :

Olivier DELEVOYE donne pouvoir à Serge WATTEEUW

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 15 membres en exercice

NOMBRE DE MEMBRES QUI ONT PRIS PART A LA DÉLIBÉRATION : 15 membres

DATE DE CONVOCATION : 15 mars 2008

DATE AFFICHAGE : 15 mars 2008

Laurence LEFEBVRE est secrétaire de séance.

1- DELEGATION DES ADJOINTS ET CONSTITUTION DES COMMISSIONS

- *Délégation et domaines de compétences*

1^{er} adjoint : Serge WATTEEUW : gestion du patrimoine (travaux, bâtiments éclairage public)
2^{ème} adjoint : Jean BEAREE : cadre de vie et agriculture (voirie, assainissement, environnement)
3^{ème} adjoint : Franck SARRE : animations, relations avec les associations (médiathèque, culture, cybercentre)
4^{ème} adjoint : Annie DHELIN : jeunesse et personnes âgées : (accueil, communication, école, jeunesse)

M. le Maire présente les commissions :

- COMMISSION FINANCES (présidée par Alain DUTHOIT)

Membres : Olivier DELEVOYE – Serge WATTEEUW (suppléant)-Jean BEAREE- Jean-Marie PETIT
Jean-Pierre DELEFORGE – Annie DHELIN

- COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (présidée par Alain DUTHOIT)

La commission du CCAS est composée de 4 membres du Conseil Municipal et de 4 membres extérieurs. Tous les membres extérieurs ont accepté de continuer à s'investir dans cette commission.

Membres : Sandra AUDRAN – Thierry HERMAN – Philippe ALLAERT – Christelle DESCAMPS
Membres extérieurs : Philippe BONAMIS – Edith SZWAJ – Paul THAICI – Bernard DUHAMEL

- COMMISSION « Voirie, assainissement, cadre de vie, agriculture, environnement » (présidée par J. BEAREE)

Membres : Laurence LEFEBVRE - Alain HAVERBEQUE – Thierry HERMAN – Olivier DELEVOYE

- COMMISSION « Associations et animations, médiathèque, culture, cybercentre » présidée par Franck SARRE

Membres : Marie FOUTRY – Sandra AUDRAN – Jean-Marie PETIT – Christelle DESCAMPS – Alain HAVERBEQUE

- COMMISSION « Gestion du Patrimoine » (présidée par Serge WATTEEUW)

Membres : Jean-Marie PETIT - Jean BEAREE – Olivier DELEVOYE – Serge WATTEEUW – Alain HAVERBEQUE

- COMMISSION « Jeunesse et Personnes âgées » (présidée par Annie DHELIN)

Membres : Annie DHELIN – Laurence LEFEBVRE – Christelle DESCAMPS – Sandra AUDRAN Marie FOUTRY – Philippe ALLAERT

- COMMISSION « Histoire du Village »

Membres : Alain DUTHOIT – Laurence LEFEBVRE – Jean-Marie PETIT – Olivier DELEVOYE

2- DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX DIFFERENTS ORGANISMES EXTERIEURS

- DESIGNATION DES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AUPRES DE LA CCPP

Suite au renouvellement du conseil municipal, M. le Maire demande à l'assemblée de désigner les conseillers communautaires qui représenteront la commune au sein du Conseil de la communauté de commune du Pays de Pévèle.

- CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES :
Alain DUTHOIT
Alain HAVERBEQUE
- CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLEANTS :
Annie DHELIN
Jean BEAREE

- DESIGNATION DU DELEGUE au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Pays du Carembault, Mélandois et de la Pévèle

Suite au renouvellement du conseil municipal, M. le Maire précise qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué et d'un suppléant auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Pays du Carembault, Mélandois et de la Pévèle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Alain DUTHOIT comme délégué titulaire et Alain HAVERBEQUE comme délégué suppléant.

- DESIGNATION DU DELEGUE SIPEM (Syndicat Intercommunal du Pévèle et du Mélandois)

Suite au renouvellement du conseil municipal, M. le Maire précise qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué et d'un suppléant auprès du SIPEM.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Alain DUTHOIT et M. Serge WATTEEUW en qualité de délégué titulaire et Jean BEAREE et Olivier DELEVOYE en qualité de suppléant auprès du SIPEM.

- DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA DEFENSE

M. le Maire précise qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant à la défense.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Franck SARRE en tant que représentant à la défense.

- DELEGATION DU REPRESENTANT A L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

M. le Maire précise qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant à l'Association Foncière de Remembrement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Alain DUTHOIT en qualité de titulaire et M. Jean BEAREE en qualité de suppléant.

- DELEGATION DES REPRESENTANTS AUX ELECTIONS DES SENATEURS

M. le Maire précise qu'il y a lieu de procéder à la désignation de plusieurs représentants à l'élection des sénateurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne en qualité de titulaires Mrs Alain DUTHOIT, Alain HAVERBEQUE, Jean BEAREE et en qualité de suppléant(e)s M. Franck SARRE, Melle Marie FOUTRY et Mme Laurence LEFEBVRE.

- DELEGATION DES REPRESENTANTS AU S.E.R.M.E.P(Syndicat d'Electrification de la Région de Mons en Pévèle)

M. le Maire précise qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant au Syndicat d'Electrification de la Région de Mons en Pévèle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne en qualité de titulaire M. Alain DUTHOIT et en qualité de suppléant M. Alain HAVERBEQUE.

- DELEGATION DU REPRESENTANT AU SIAN (Syndicat Interdépartemental des Eaux du Nord)

M. le Maire précise qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant auprès du Syndicat Interdépartemental des Eaux du Nord.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne M. Jean BEAREE comme délégué auprès du SIAN.

- FEAL : Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille

M. le Maire précise qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant délégué et suppléant auprès de la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne M. Serge WATTEEUW comme délégué titulaire et M. Jean-Marie PETIT comme délégué suppléant auprès du FEAL.

3-INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Vu la proposition de M. le Maire de maintenir l'indemnité de fonction des précédents adjoints jusqu'au 31 mars 2008 et d'allouer l'indemnité des adjoints nouvellement élus à compter du 1^{er} avril 2008.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de maintenir l'indemnité de fonction des précédents adjoints jusqu'au 31 mars 2008.
- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et adjoints avec effet le 1^{er} avril 2008 comme suit :

Indice brut 1015 : 3741,26 € brut mensuel

POPULATION	MAIRE		ADJOINTS	
	Taux voté	Indemnité brute	Taux voté	Indemnité brute
	(en % de l'indice 1015)	Mensuelle En euros	(en % de l'indice 1015)	Mensuelle En euros
1000 à 3499	18 %	673,42	9,5 %	355,41

4-CONSEILLERS DELEGUES

Monsieur le Maire propose de nommer des conseillers délégués dans les domaines suivants :

Communication
Ecole
Environnement
Conseil de Jeunes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 fixant les indemnités de fonction du maire et des adjoints,

Vu le budget communal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonction dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L.2123-24-1 du code générale des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas, l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide

- de nommer Jean-Marie PETIT en qualité de conseiller délégué à la Communication
- de nommer Laurence LEFEBVRE en qualité de Conseiller délégué à l'Ecole
- de nommer Olivier DELEVOYE en qualité de conseiller délégué à l'Environnement
- de nommer Philippe ALLAERT en qualité de conseiller délégué au Conseil de Jeunes

et

- d'allouer avec effet le 1^{er} avril 2008 une indemnité de fonction d'un montant équivalant à 3,5 % de l'indice 1015 ce qui s'élève à 130,94 €

M. le Maire lève la séance à 22h45.

Le Maire,

Alain DUTHOIT

La secrétaire,

Laurence LEFEBVRE